

# LABEL BAS CARBONE

---

## RAPPORT DE SUIVI

---

Le présent rapport de suivi concerne un projet relatif à :

- La méthode boisement
- La méthode reconstitution de peuplements forestiers dégradés

Nom du projet : STOCK CO2 n°3 – Bourgogne Franche  
Comté (58)

# PARTIE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

**Surface** : 5,00 ha

**Densité de plantation** : 1200 prévus initialement

**Date de plantation** : Février 2021

**Essences** : indiquer la ventilation des essences à la plantation :

Prévisionnel : Douglas (70% soit 4200 plants) et Cèdre de l'Atlas (30% soit 1800 plants)

Réceptionné : Douglas (4350 plants) et Cèdre (2340 plants)

La densité a été légèrement augmentée par rapport aux prévisionnels avec un surplus tant de Douglas que de Cèdres (densité remontée à 1333 t/ha soit 2,5x3m)

Nb. : La répartition surfacique de ces deux essences a été respectée à chaque étape du projet.

En fonction des essences majoritairement plantées, à partir de quelle année et à quel mois le projet peut-il être audité : **A partir d'Août 2025**

Y a-t-il eu un écart dans la ventilation des essences par rapport à ce qui avait été initialement prévu au moment du dépôt du projet au label Bas-Carbone ?

- Oui  
 Non

Si oui, quelles sont les essences qui ont dû être substituées ?

Pas de substitution

Si oui, pour quelle raison ces essences ont-elles été substituées ?

- Pénurie de l'essence en question au moment de la plantation  
 Changement d'essence au moment du regarnis car l'essence d'origine était inadaptée/mal adaptée (une forte mortalité ayant été constatée sur l'essence en question)  
 Autre raison, préciser :

Si oui, quelles classes de fertilité et quelles tables de production ont été utilisées pour recalculer les réductions d'émissions ? NB : le recours aux indications données dans la V3 pour ce choix est obligatoire.

Joindre le calculateur mis à jour.

#### Nombre de réductions d'émissions

Si l'année de plantation (pour les projets labellisés sous la V3) et/ou les essences (pour tous les projets) ont été modifiées par rapport à ce qui avait été déclaré dans le dossier labellisé, après une mise à jour du calculateur combien de réductions d'émissions sont générées par le projet ?

REA forêt après rabais = \_\_\_\_\_

REA produits bois après rabais = \_\_\_\_\_

REI substitution après rabais = \_\_\_\_\_

REA totales générables = \_\_\_\_\_

#### Additionnalité

Votre projet a-t-il bénéficié, depuis le dépôt du dossier pour labellisation, de financements autres que ceux des acheteurs des réductions d'émissions ? Par exemple : subvention nationale, subvention régionale, subvention départementale, subvention communale

Oui

Non

Si oui, lesquels ? Joindre les justificatifs associés.

Aucune aide complémentaire sollicitée (Attestation fournie par l'Expert Forestier indépendant Pierre Fargevieille de la Société Arborea, en charge de la Maîtrise d'œuvre de ce boisement).

## PARTIE 2 : LE SUIVI DE L'ANNÉE N À N+5

### La vie du projet durant les 5 premières années

Avez-vous effectué ou fait effectuer des comptages/suivis intermédiaires de mortalité ?

- Oui  
 Non

Si oui, détailler :

#### Suivi Stock CO2 :

- Année N+1 : Taux de reprise de 75%
- Année N+2 : Regarnis (1350 Douglas et 700 Cèdres)
- Année N+2 après saison sèche : 100% de reprise
- Année N+4 : Constatation de dégâts par l'expert (sécheresse et gibier)
- Année N+4 : Regarnis (1600 Douglas et 1000 Cèdres Libani exclus car non MFR)
- Juillet 2025 : Taux de reprise estimé à 80% pour les deux essences par l'Expert Forestier.

Insérer ci-après des photographies légendées du projet à des âges différents à joindre. Inclure autant de photos illustratrices de la vie du projet de l'année 0 à 5 que vous le souhaitez.

### Les regarnis

Avez-vous effectué des regarnis ?

- Oui  
 Non

Si oui, à quelle année ? **N+2**

Sur combien de plants ? **2050 plants en année N+2 puis 2600 plants en année N+4**

Lister la composition et la ventilation des essences du regarni :

**1350 Douglas et 700 Cèdres en année 2 (moins de 50% des plants)**

**1600 Douglas et 1000 Cèdres du Liban en année 5 (Cèdre du Liban exclu car non MFR)**

Il est à noter une excellente dynamique de colonisation naturelle feuillue en parallèle, qui est à la fois une opportunité et une contrainte sur ce projet. Ces feuillus viennent diversifier le peuplement final, avec essentiellement du Robinier Faux-Acacia, des Chênes et du Prunelier, mais également du Noyer commun, de l'Érable, des Noisetiers et même quelques pins.

Dans les zones où le Robinier a démontré une forte dynamique, cette essence a été maintenue. En revanche, les zones où le prunelier s'est montré trop dynamique et limitant pour les plantations effectuées ont fait l'objet de dégagements et de regarnis rendus incontournables, des dégâts gibier ayant également été constatés.

### Les travaux d'entretien

Avez-vous effectué des travaux post-plantation (broyages, dégagements, tailles de formation...) ?

Oui

Non

Si oui, lister les travaux effectués et leur année de réalisation :

- Dégagements et broyages des interlignes en année N+1, N+2, N+3, N+4 et N+5
- Application de traitement Trico sur parcelle en année N
- Regarnis en année N+2 et N+4

### Les co-bénéfices

Quelles actions particulières avez-vous mis en œuvre pour valoriser les co-bénéfices que vous avez déclarés à l'année de labellisation de votre projet (*ne renseigner que si pertinent\**) ?

Intégration des cobénéfices dans l'algorithme de valorisation des projets :

- Recours à une entreprise située à moins de 100km (Pépinière et ETS Naudet – 92km)
- Adhésion PEFC n°12-21-1/1909 et Assurance forestière
- Préparation du sol par potets (ici des potets manuels et très localisés, avec des souches conservées)
- Mélange de 2 essences (ici, la proportion finale fait état de la présence de nombreux feuillus)
- Maintien de bordures boisées préexistantes : boisement entouré de bois préservés et quelques arbres isolés préexistants ont également été maintenus dans les parcelles,
- Pas de cours d'eau à moins de 10m de l'implantation des résineux (un petit ruisseau temporaire borde la parcelle au Sud-Est en bas de pente, et le projet est implanté à distance de ce petit ruisseau).

### Le document de gestion durable

Quel document de gestion durable avez-vous ?

Aménagement forestier (uniquement forêts publiques)

Plan simple de gestion

Code de bonnes pratiques sylvicoles

Règlement type de gestion

En quelle année l'avez-vous fait agréer ? **5 juillet 2021**

Joindre une copie du courrier d'agrément du document de gestion durable.\*